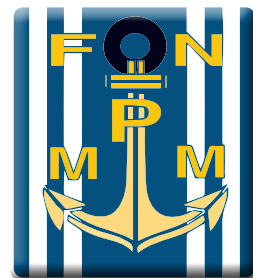


Le Demi-Soldier

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
PENSIONNÉS DE LA MARINE MARCHANDE (COMMERCE ET PÊCHE)



Bulletin d'Informations
4^{ème} Trimestre 2020
DÉCEMBRE - N°298

L'E.N.I.M. simplifie vos démarches pour joindre votre centre de prestations maladie

Dorénavant, un seul numéro :

0 811 701 703 Service 0,06 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00



Le Demi-Soldier

ADMINISTRATION :

Directeur de la publication
Jean-Marie BIHOUE
12 Av Claude Le Lorrain
22370 PLENEUF VAL ANDRE
Tél. 06.12.13.77.37
demisoldier22@gmail.com

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jacques SCHIRMANN
jacschirmann@wanadoo.fr

Serge CANTALOUBE
sergecantaloube@orange.fr

roudenngrafik
votre imprimeur breton

Z.A. des Alleux - 3, rue des Alizés - 22100 DINAN

Site "LE DEMI SOLDIER"

<http://sites.google.com/site/ledemisoldier>

La responsabilité de la Rédaction du D.S. ne saurait être engagée du fait d'informations, opinions et recommandations formulées par les auteurs.

N'OUBLIEZ PAS

Les documents pour le D.S. 299 devront être communiqués à Serge CANTALOUBE avant le 17 février 2021.

Les corrections au listing abonnés et la liste des disparus devront être communiquées à l'administrateur pour la même date.

Ce numéro a été tiré à 11 600 exemplaires

GLOSSAIRE.

Les mots récurrents ont été remplacés par des abréviations dont voici la liste :

Assemblée Générale par A.G., Affaires Maritimes par Aff. Mar., Bureau Fédéral par B.F., Commandant par Cdt, Conseil d'Administration par C.A., Conseil Fédéral par C.F., Compte Rendu par C.R., Conseil Supérieur des Gens de Mer par C.S.G.M., Demi-Soldier par D.S., Direction Départementale des Territoires et de la Mer par D.D.T.M., Marine Marchande par Mar. Mar., Ordre du jour par O.D.J., Président par Pdt., Présidente par Pdte., Procès Verbal par P.V., Service Social Maritime par S.S.M. .



NAVARIN DE SOLE ET SAUMON AUX CREVETTES

6 pers.

35 mn

20 mn

INGRÉDIENTS

600 g de filet de saumon sans peau
600 g de filet de sole sans peau
12 grosses crevettes roses
500 g de petits champignons de Paris
200 g de pois gourmands (frais ou surgelés)
2 carottes
1 petite branche de céleri
1 petit oignon
1 clou de girofle
1 bouquet garni
15 cl de vin blanc sec
3 cuil. à soupe de court-bouillon en poudre
40 g de beurre
2 cuil. à soupe de jus de citron
15 cl de crème liquide
1 bouquet d'estragon
1 cuil. à soupe bombée de farine
sel, poivre



Pelez les carottes, coupez-les en dés, effilez le céleri, coupez-le en petits tronçons. Pelez l'oignon et piquez-le du clou de girofle. À l'aide d'un couteau, détaillez chaque poisson en 6 morceaux égaux. Décortiquez les crevettes (en laissant la queue).

Faites bouillir 1.5 l. d'eau dans une cocotte, ajoutez le court-bouillon, l'oignon, les carottes, le céleri, le vin et le bouquet garni. Laissez frémir 10 min à découvert, plongez les poissons dans la cocotte et comptez 3 min de cuisson frémissante. Égouttez les poissons et filtrez leur bouillon, réservez-le (récupérez un peu de dés de carottes).

Faites fondre la moitié du beurre dans la cocotte. Jetez-y la farine en pluie, remuez au fouet à main et diluez petit à petit avec du bouillon réservé, sans cesser de fouetter, jusqu'à ce que vous obteniez une sauce onctueuse et fluide. Ajoutez la crème, salez, poivrez, mélangez. Réservez sur feu doux.

Rincez et essuyez les champignons, émincez-les. Dans une poêle, faites sauter les champignons à feu vif avec le reste de beurre. Faites blanchir les pois gourmands 2 min à l'eau bouillante salée. Effeuillez l'estragon et ciselez-le grossièrement.

5 min avant de servir, mettez les morceaux de poisson, les crevettes, les pois gourmands, les champignons, les dés de carotte, l'estragon et le jus de citron dans la cocotte de sauce, vérifiez l'assaisonnement, mélangez délicatement, laissez les poissons réchauffer 3 min et servez aussitôt.



Sommaire

Recette de cuisine	2	Nouvelles des Associations	10
Le Mot des Présidents	3-4	Chronique Littéraire	19
Rencontres et Réunions	5-6	Ceux qui nous ont quittés	20
Nos Motions	7-9		



Le Mot du Président "sortant"

J'ai terminé mon précédent Mot en laissant clairement entendre que j'allais céder la barre de la Fédération. Après avoir renouvelé 9 fois mon mandat, vous pouviez en douter, mais voilà qui est chose faite depuis quelques jours : un nouveau président a été légitimement élu par le nouveau bureau fédéral issu de la réunion du 9 octobre à NANTES, en la personne d'Alain POCHER que j'assure de tout mon soutien.

Après avoir été contraint d'annuler notre 97^{ème} congrès national de LA CIOTAT en raison du Corona-virus, nous avons envisagé une position de repli à NANTES pour le Bureau Fédéral, le Conseil fédéral et une Assemblée Générale restreinte. La reprise de la pandémie, nous a conduits à ne tenir que le Bureau Fédéral limité à une seule journée sur l'ordre du Jour qui était celui du Conseil Fédéral. Malgré toutes précautions et gestes « barrières » pris, plusieurs des membres du Bureau ont été affectés, mais sont aujourd'hui heureusement guéris.

Au cours de ce Bureau Fédéral, comme vous le lirez dans ces pages, il a été procédé au renouvellement du tiers sortant, dont je faisais partie. Trois jeunes présidents dans la fonction s'étaient portés candidats et ont été élus, élections confirmées et approuvées par le Conseil Fédéral par la suite et par voie électronique. Nous ne pouvons que leur adresser nos félicitations et nos remerciements d'apporter ainsi du sang neuf et leur dynamisme au sein de la Fédération, comme je le souhaitais à l'issue de mon précédent Mot.

Le nouveau bureau a dû ensuite procéder conformément aux statuts à l'élection de son président et aux diverses fonctions au sein du bureau, dont la composition vous est donnée dans ce bulletin. Tout cela aurait pu se faire en une journée si nous avions été en « relationnel », et a pris du temps par la voie postale. Toujours est-il que la Fédération est aujourd'hui en ordre de marche, dans un contexte plus difficile, en raison de la pandémie qui continue à sévir et qui interdit toutes réunions nationales ou locales. De ce fait notre action est moins visible et nos adhérents s'interrogent. N'étant plus actif, je les prie et les remercie néanmoins à travers ce bulletin de rester fidèles à leurs associations.

Comme nous avons l'habitude de le faire, notre commission des affaires sociales a préparé plusieurs motions d'ordre social, auxquelles j'ai ajouté 3 motions d'ordre général. Ces motions, adoptées par le bureau, puis par le Conseil Fédéral consulté par la suite, ont été adressées aux Autorités de tutelle et aux Ministres, et en particulier à la Ministre de la Mer, dont la nomination dans le contexte morose et inquiétant actuel a été une embellie. Osons espérer que notre Ministre issue d'une famille maritime y sera plus attentive et y répondra personnellement.

La ministre vient d'avoir une heureuse initiative en lançant en date du 9 novembre un Fontenoy du Maritime sur des mesures concrètes en concertation avec les Armateurs. C'est tout un symbole si l'on se souvient que cet immeuble érigé 3 place Fontenoy en 1932 fut le siège du Ministère de la Marine Marchande. La Ministre n'a-t-elle pas l'ambition de créer 5000 emplois dans la Marine Marchande d'ici à 10 ans ! Sur le Brexit qui inquiète le secteur de la Pêche, elle croit encore à un accord possible. Selon la presse, elle aurait déclaré : « *Si le ministère n'avait pas d'utilité, je n'aurais pas accepté ce poste* ». Souhaitons seulement que la ministre dispose des moyens de sa légitime ambition.

Il est temps pour moi de clore cette rubrique. J'avoue que ce n'est pas sans quelque nostalgie que je quitte cette fonction. Sur le sillage de mes 28 années surnageront les bons souvenirs de nos rencontres lors de mes visites aux associations et des temps forts que sont les congrès, mais aussi les moments plus difficiles, où nous nous sommes heurtés à l'incompréhension, à l'absence de réponses à nos demandes répétitives.

Adhérentes et adhérents, fidèles dans votre soutien, qui m'avez beaucoup appris sur vos valeurs et vos métiers que je connaissais moins, en particulier la pêche et l'ostréiculture, je vous dois collectivement un très grand merci à partager avec tous vos proches.

J. SCHIRMANN
Président sortant





Une page se tourne...

Après 28 ans à la tête de la Fédération Nationale, le Président SCHIRMANN a décidé de mettre un terme à ses fonctions le 9 octobre 2020 lors de la réunion du Bureau Fédéral à NANTES.

Le Président SCHIRMANN, entouré de bonnes équipes durant ces longues années, a fait un travail remarquable en obtenant des avancées pour les pensionnés et veuves de marins. Les désagréments, voir le découragement lors de la réception de réponses vagues ou sans suite aux motions ou courriers adressés aux différentes tutelles ont été nombreux. Les déplacements dans les ministères n'ont pas toujours été couronnés de succès.

Notre président a choisi de quitter ses fonctions dans l'intimité du Bureau Fédéral. Nous le remercions pour toutes les actions menées.

Aucun candidat ne s'est présenté pour lui succéder, nous avons procédé à l'élection du Bureau par vote Internet.

Pas de réunion en application des restrictions sanitaires Covid 19, un vote à bulletins secrets a suivi par voie postale pour l'élection du nouveau Président.

J'ai été élu ou "choisi" par les membres du Bureau Fédéral sans être candidat à la succession de M. SCHIRMANN. Lors du Congrès des SABLES d'OLONNE j'étais candidat à la succession du Président Fédéral. Par la suite, j'avais effacé de ma mémoire cette idée. Je me suis investi en tant que Président de l'ADMR de RIEC-SUR-BELON, que

je ne laisserai en aucun cas tomber, le social s'apprend au contact des personnes dans la souffrance, morale et physique.

Je remercie les membres du BF et du CF de m'accorder leur confiance. Je sais que la tâche sera rude, très rude, pour obtenir des avancées significatives, exemple l'IPP de retour à la case départ. Nous devons travailler ensemble et unis, toutes les suggestions sont bonnes à prendre, celles de nos adhérents sont primordiales et les bienvenues.

Seul et sans votre appui rien ne sera possible, je compte sur la Commission des Affaires Sociales, des consultants et aussi des administrateurs des Affaires Maritime en retraite, membres d'associations pour nous conseiller.

Coronavirus : J'espère que la situation reviendra à la normale rapidement, que nous pourrons reprendre nos activités, réunions et Assemblées Générales, que nous serons nombreux au prochain Congrès de LA CIOTAT en septembre 2021.

Protégez-vous contre la Covid 19.

*Je vous souhaite de Bonnes Fêtes
de fin d'année*

ALAIN POCHER
Le Président Fédéral

Constitution du nouveau Bureau Fédéral

Le 11 novembre 2020, se sont réunis à RIEC-SUR-BELON, au domicile du Secrétaire Fédéral Alain POCHER, M^{me} Suzanne OFFRET et M. Clément LE GOFF pour dépouiller les courriers contenant les votes pour l'élection du nouveau Bureau Fédéral.

Sont élus :

Président Fédéral	Alain POCHER, Président Finistère
Vice-présidente	Edmonde LE NERRANT, Présidente Nord Bretagne
Vice-président	Serge CANTALOUBE, Président Morbihan
Vice-président	Emile BOUTILLIER, Président Boulogne-sur-Mer
Vice-président	Jean-Simon HEUZÉ, Président Marseille Provence
Vice-président et Trésorier adjoint	Philbert PALVADEAU, Président Pays de Loire
Secrétaire Fédéral	Éric BOURGAIN, Président Charente Maritime
Secrétaire Fédérale adjointe.....	Anne-Marie CHAGNOLEAU, Trésorière Charente Maritime
Trésorier Fédéral	André DASSONVILLE, Président Dunkerque

Rencontres et Réunions

Réunion du Conseil Supérieur des Gens de Mer du 17 septembre 2020

Sous la présidence de Jean-François JOUFFRAY, le CSGM s'est réuni le 17 septembre 2020, Tour Sequoia de La Défense, en présentiel pour les parlementaires et les membres de la Direction des Affaires Maritimes et en audio-conférence pour les autres membres.

Le Président a ouvert la séance à 9h30

🕒 **Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2019** : procès-verbal approuvé sans réserves.

🕒 **Formation Santé, Sécurité au travail et prévention des risques professionnels**

- Un bilan est fait par Sébastien MICHEL sur la mise en œuvre de « Plan santé au travail » adapté au secteur maritime pour les années 2016-2020
- Une communication est donnée sur les actions entreprises : campagne de sensibilisation au port des équipements de protection individuelle (EPI) : surveillance du marché, échanges avec les fabricants, information et recommandations à l'intention des armements maritimes et fluviaux ; les actions à venir sont ensuite définies, notamment une communication à faire lors de la prochaine commission paritaire des personnels navigants d'armateurs de France.
- Le D^r SAUVAGE présente ensuite le rapport annuel 2018 des Accidents du travail et des

maladies professionnelles maritimes. Le milieu reste très accidentogène : sur 1 000 marins, 42 accidents entraînant 11 décès. Il y a moins d'accidents en 2020 en raison du COVID et le nombre de maladies liées à l'amiante est en diminution. Dans son avis à donner, le conseil salue les efforts faits pour une meilleure prévention, et demande qu'ils soient poursuivis, tout en regrettant que les accidents restent très supérieurs à la moyenne nationale.

🕒 **Formation - Profession de marin et protection sociale**

- Nomination d'une référente sur la féminisation des métiers maritimes : suite aux travaux menés par la commission pilotée par M^{me} HERVOUET-DION et l'IGAM ANDRIEU, M^{me} Constance FABRE-PETON a été nommée référente. Le conseil approuve unanimement cette nomination.
- Un bilan d'étape est ensuite fait sur la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) qui monte en puissance et qui concerne à ce jour 400 armateurs.
- Dumping social : Une première action a été menée par l'ancienne ministre M^{me} BORNE, reprise ensuite par le ministre DJEBBARRI : il s'agit de déterminer des mesures globales qui concernent l'ensemble du secteur des transports.

• Groupe pensions : je suis intervenu pour rappeler que le groupe pensions ne s'était pas réuni depuis longtemps, et pour cause ! Et dire que nous avons des préoccupations de pensionnés, exprimées en motions au dernier congrès. Il a fallu près de 6 mois pour obtenir des réponses qui ne sont pas satisfaisantes. Une d'entre elles laisse entendre qu'elle peut être étudiée par l'ENIM en liaison avec les tutelles. L'ENIM sera interrogée sur l'avancement de cette étude.

🕒 **Formation - Bien-être des Gens de Mer**

La présidente M^{me} LE NAY fait un bilan des actions COVID-19 réalisées par les Seamen's club. Elle fait un compte rendu de la situation dramatique des marins privés de sortie à terre et dont les embarquements peuvent atteindre plus d'un an. L'activité des Seamen's club s'en ressent et il y a une inquiétude sur leur pérennité.

Le Directeur des Affaires Maritimes rappelle que l'Etat français a beaucoup fait pour accueillir de nombreux navires de croisières et définir des règles précises pour tranquilliser les populations. Au niveau des relèves, une cellule de crise a été créée au niveau du RIF, et les relèves au niveau européen se passent plutôt bien.

La séance s'est terminée à 12h30

J. SCHIRMANN

C.A. et A.G. du SSM du 24 septembre 2020

Le C. A. du SSM s'est réuni dans les locaux d'Armateurs de France le 24 septembre 2020 en mode présentiel et en visio-conférence. Il a été suivi d'une A.G.

La séance est ouverte par le Président Guillaume PERRIN

🕒 **Approbation des Procès-verbaux**

Les PV du C. A. du 12 décembre et de l'A. G. du 6 juin 2019 ont été approuvés sans réserves.

🕒 **Rapport d'activités 2019**

M. Rémi PAIN, directeur général, a présenté le rapport dans ses grandes lignes : après avoir rappelé la mission des travailleurs sociaux, il a détaillé les actions menées qui concernent 52 % d'actifs et 48 % les pensionnés, ainsi que les actions collectives d'information qui ont concerné 829 personnes. Après cette présentation, ce rapport est approuvé sans réserves.

🕒 **Présentation et arrêté des comptes 2019**

Cette présentation est faite par l'Agent comptable : Après avoir détaillé les produits et les charges, il conclut en disant que l'année a été stable, et se solde par un résultat légèrement positif. Après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, l'A. G. a approuvé les comptes à l'unanimité.

🕒 **Suivi de la crise du Covid-19**

Le directeur général a ensuite détaillé les mesures qui ont été mises en place pour faire face au covid-19 qui a impacté les activités 2020 d'environ 30 % : chômage partiel, télé-travail avec réduction de mesures journalières de réduction du temps de travail, ainsi que le plan de déconfinement qui a débuté le 11 mai 2020. Les activités ont retrouvé ensuite leur rythme normal.

🕒 **Suivi du budget 2020**

L'année budgétaire 2020 se présente beaucoup moins bien : il y a une grosse incertitude sur les cotisations armateurs marins dont la diminution va être importante en raison du covid-19, ce qui entraînera un fort déséquilibre. Celui-ci sera en partie compensé par les économies qui pourront être faites sur les charges. Seule certitude : l'ENIM maintiendra sa subvention à hauteur de celle de 2019.

🕒 **Questions diverses**

A ce titre, j'ai évoqué la situation de DUNKERQUE, suite au départ en retraite de l'AS locale, et la lettre du président rappelant les dispositions prises, en soulignant la nécessité de bien informer au préalable, quand des mesures imposées par les circonstances doivent être prises.

Un prochain CA aura lieu le 11 décembre.

J. SCHIRMANN



Rencontres et Réunions



Bureau Fédéral du 9 octobre 2020

Le Bureau Fédéral s'est réuni à Nantes le 9 octobre 2020.

Les sortants : M^{me} MINIGHETTI, M. LE BARH, M. SCHIRMANN ne se représentent pas.

M^{me} Edmonde LE NERRANT, dans une lettre en date du 8 octobre adressée au Président, informe qu'elle a décidé de mettre fin à ses responsabilités, vice-présidence de la Fédération Nationale, présidence de l'ANB et Représentation des Veuves au plan national, et qu'il faut dès à présent se préoccuper de lui trouver une remplaçante.

Les sortants sont remplacés par M. Éric BOURGAIN Président de l'association CHARENTE MARITIME, M. Emile BOUTILLIER Président de l'association de BOULOGNE, M. Jean Simon HEUZE Président de l'association MARSEILLE PROVENCE.

Réponses du conseil Fédéral au renouvellement des membres du Bureau

Suite au mail qui a été adressé le 12 octobre à tous les membres du conseil fédéral demandant leur accord sur les 3 nouveaux membres qui se présentaient en remplacement du tiers sortant, les résultats s'établissent comme suit : Eric BOURGAIN 24 voix pour, Emile BOUTILLIER 23 voix pour / 1 voix contre, Jean-Simon HEUZE 24 voix pour.

M. SCHIRMANN, actuel Président de l'association assure la continuité et le Bureau devra procéder à l'élection de son remplaçant. M. SCHIRMANN est nommé Président d'honneur.

Trésorerie

Le trésorier M. LE BARH présente le bilan comptable. Il ressort un excédent de 5 775,90 €

Le contrôleur aux comptes certifie le bilan comptable conforme. Le trésorier fédéral M. le BARH sera remplacé par M. DASSONVILLE, actuellement trésorier-adjoint, qui prendra ses fonctions à la clôture de l'exercice comptable le 31 mars 2021 ou avant si la situation l'exige.

Bilan du Congrès SAINT BRIEUC

Le président renouvelle ses compliments à M^{me} LE NERRANT et à l'équipe dont elle s'est entourée pour la bonne organisation et le bon déroulement, dont il n'a eu que de bons échos. Toutefois, il regrette qu'un litige ait perduré entre le trésorier de l'ANB et le Trésorier Fédéral. Ce litige porte sur un déficit supporté par l'ANB de 5 829,85 €.

Pour y mettre fin, le président évoque le "Guide à l'usage des présidents organisateurs de congrès" établi par le président J.-P. GARAT, et adopté par le Conseil Fédéral des 22 et 23 septembre. Il est écrit page 4, dans la rubrique financement du congrès, que "le déficit éventuel sera couvert par la Fédération". Il y a donc lieu de respecter cet engagement.

Le président propose qu'à cette rubrique soit ajoutée une ligne : "le bénéfice éventuel reviendra à la Fédération", modification adoptée par le B.F.

Le B. F. demande à l'administrateur du Demi-Soldier d'effectuer un retrait de 10 000 € sur le compte du D.S. et de mettre cette somme sur le compte de la Fédération.

Composition de la C.A.S

Président : M. Yves BOURDIN

Membres : M. Jean Pierre DECLERQ

M. Gérard PRISE

M^{me} Anne Marie CHAGNOLEAU

M^{me} Clotilde GIRAUDEAU

Consultant : M. René BERNARD

Les Motions

Les réponses reçues aux motions du congrès de Saint-Brieuc ne sont pas du tout satisfaisantes. Cependant la motion concernant l'IPP a été prise en considération par la directrice de l'ENIM qui l'a transmise aux tutelles. Le président de la C.A.S, Yves BOURDIN, présente les motions qui ont été élaborées. On peut les lire dans ce numéro 298 du DemiSoldier.

Réponses concernant les motions adoptées par le B.F. du 9 octobre 2020

Suite au mail en date du 14 octobre demandant aux membres du Conseil Fédéral leur accord sur les motions adoptées par le Bureau du 9 octobre 2020, les réponses ont été les suivantes : 24 réponses donnant "accord".

Congrès futurs

Le 97^{ème} congrès de LA CIOTAT, du fait des conditions sanitaires, est reporté en 2021, toujours à LA CIOTAT. C'est M. HEUZE, Président de MARSEILLE-PROVENCE qui reprendra les démarches en cours avec l'appui du trésorier fédéral qui les a initiées.

Pour 2022, le président de LA ROCHELLE s'est porté volontaire. Des démarches sont en cours (recherche de salle).

Réforme des retraites

Nous n'avons pas d'autres informations que celles diffusées par la presse. Mais ce dossier reviendra et impose la vigilance.

Point d'actualité sur l'ENIM

M^{me} Marie-Caroline BONNET-GALZY, conseiller d'Etat, vient d'être nommée à la présidence du C. A. de l'ENIM et du CPI en remplacement de M. QUINQUETON.

Point sur le CSGM du 17 septembre 2020

Compte tenu des circonstances sanitaires, la réunion s'est faite en vidéo-conférence et audioconférence. Un compte-rendu succinct a été diffusé.

SSM

Si l'année 2019 a pu être équilibrée, il n'en sera pas de même pour l'année 2020 qui se présente sous un jour beaucoup moins favorable, en raison du Corona-virus qui a perturbé la rentrée des cotisations. L'ENIM maintiendra sa subvention 2020 à hauteur de celle de 2019.

Demi-Soldier

Trois personnes possèdent la signature du DS : l'Administrateur M. BIHOUEE, le Président Fédéral M. SCHIRMANN (démissionnaire), le trésorier M. LE BARH (démissionnaire).

Il y aura donc lieu de revoir les signatures.

Le BF a confirmé sa décision de maintenir 4 numéros annuels.

Courrier des lecteurs : suite à la demande d'un adhérent, la question s'est posée de savoir s'il fallait créer ou non cette rubrique. La lettre en question mettant en cause des personnes, le BF unanimement s'est prononcé pour ne pas créer cette rubrique.

Baisse des adhérents

C'est un constat regrettable qui concerne presque toutes les associations, et qu'il paraît difficile d'enrayer. L'annulation des A. G. et des réunions de sections, où sont en général perçues les cotisations, y contribue. Ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser les bras.

Le recrutement de 3 présidents plus jeunes est encourageant

Mérite Maritime

Le président demande comme d'habitude que les dossiers en instance lui soient signalés afin qu'il puisse les appuyer.



POUVOIR D'ACHAT

Motion présentée à M. le Premier Ministre, à M^{me} la Ministre de la Mer

Les pensionnés de la Marine marchande demandent, comme toutes les associations de retraités, la prise en compte réelle de l'inflation dans le calcul de l'augmentation annuelle des pensions.

En outre, ils demandent que les petites pensions de réversion bénéficient de la majoration prévue par le décret N° 788 du 23 juin 2009.

ARGUMENTAIRE

Nos pensions étant alignées sur les retraites des autres régimes, nous subissons une baisse régulière de notre pouvoir d'achat. Cette situation est intolérable quand le coût de la vie augmente régulièrement.

Dans la réponse de notre ministre de tutelle à une demande du même type datant de septembre 2019, nous relevons la phrase suivante : *« Toutefois, cette question devrait pouvoir être évoquée dans le cadre de la réforme globale des retraites en cours »*. La ministre utilise le conditionnel, ce qui marque bien ses doutes sur une amélioration des conditions de vie des veuves de marin. La ministre évoque également le coût de cette amélioration éventuelle, or une augmentation des pensions de réversion aurait un coût bien modeste. Quand l'Etat prend les choses en main, on trouve de l'argent. (COVID)

Nous demandons l'application du décret de 2009 au titre de l'égalité républicaine entre tous les citoyens.



MOTION CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA MER

Motion présentée à M. le Premier Ministre, à M^{me} la Ministre de la Mer

Les pensionnés de la Marine Marchande (commerce et pêche) :

Satisfaits de la création d'un Ministère de la Mer dans votre gouvernement,

Souhaitent que la politique maritime très ambitieuse voulue par le gouvernement se traduise par des actes sans plus tarder et soit génératrice d'emplois dans toutes ses activités.

Qu'une attention particulière soit portée au secteur de la Pêche dans la perspective du Brexit.



INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE (IPP)

Motion présentée M^{me} la Ministre de la Mer, à M. Le Directeur des Affaires Maritimes, à M^{me} La Directrice de l'Enim

Dans le Régime Général, toute IPP est prise en compte à partir d'un taux égal à 1% (PIA et / ou PIMP) pour le versement d'une rente ou d'un capital. Ce n'est pas le cas pour les marins dont toute IPP inférieure à 10 % n'est pas retenue.

Toutefois les IPP sont cumulables en cas de nouvel accident ou aggravation de la maladie professionnelle. Nous, marins et pensionnés, n'avons jamais remis en cause cette notion. Il est temps d'y remédier.

Le code de la Sécurité Sociale précise: "Les Régimes spéciaux ne peuvent avoir de prestations inférieures à celles servies par le Régime général".

ARGUMENTAIRE

Selon l'article R 711 17 du code de la sécurité sociale, tout assuré d'un régime spécial doit recevoir une prestation au moins égale à celle qu'il percevrait s'il relevait du Régime général.

Par courrier du 23 mars 2020, Madame la ministre de la transition écologique et solidaire, en réponse à notre motion de septembre 2019 sur ce sujet, reconnaît l'absurdité de cette situation et écrit :

" Les ressortissants du régime général bénéficient de rente dans les mêmes conditions, toutefois, le code de la sécurité sociale prévoit dans son article L. 434-1, applicable aux ressortissants du régime général et des régimes alignés, une indemnité en capital pour les IPP inférieures à 10%.

La possibilité d'adopter une mesure similaire pour les ressortissants du régime des marins devra être étudiée par les tutelles de l'établissement national des invalides de la marine".

Dans un courrier du 16 septembre 2020, la Directrice de l'ENIM s'engage à relancer les autorités de tutelle en vue de nous apporter une réponse dans les mois qui viennent. Rappelons que le métier de marin est reconnu comme le plus dangereux au monde. Le dernier Conseil Supérieur des Gens de Mer (septembre 2020) signale qu'en 2018 sur 1000 marins, 42 accidents ont entraîné 11 décès.

Le Président du Conseil d'Administration de l'ENIM affirme régulièrement que le régime doit se rapprocher du Régime général et le directeur de l'Etablissement précise dans son rapport d'activité 2018 : *« Depuis 2017, l'ENIM s'est engagé dans une politique de modernisation sans précédent avec l'ambition de se rapprocher chaque jour des standards de la Sécurité Sociale »*. Encore faudrait il que les "Tutelles" réagissent.



ARTICLE 18 DU DÉCRET LOI DU 17 JUIN 1938 CUMUL PRA ET PIMP/PIA

Motion présentée à M^{me} la Ministre de la Mer, à M. le Directeur des Affaires Maritimes, à M^{me} la Directrice de l'Enim

Les pensionnés, anciens marins du commerce et de la pêche, ont vécu et travaillé dans un environnement fortement amianté pendant toute la durée de leur navigation. Chacun sait les dangers liés à l'exposition à l'amiante.

Certains d'entre eux, victimes d'un accident ou d'une maladie qui les rend inaptes à la navigation et ont au moins 15 ans de services validés, bénéficient d'une pension de retraite anticipée. L'article 18 du décret du 17 juin 1938, ne permet pas le cumul de cette pension avec toute autre pension (accident ou maladie professionnelle). Un marin titulaire de sa pension de retraite d'ancienneté et qui est victime d'une maladie à évolution lente peut cumuler les deux pensions. Mais, ce cumul est limité à 100 % du salaire forfaitaire de la catégorie la plus élevée de la navigation du marin. Dans le régime général, le cumul est autorisé, sans limitation. Cette demande est le prolongement d'une motion présentée lors du Congrès qui s'est tenu à Saint Brieuc en septembre 2019. Le Décret Loi a été construit en 1938, à l'époque les maladies professionnelles n'étaient pas reconnues, donc la PRA ne peut pas compenser, comme vous l'écrivez dans votre fiche N° 4 du 23 mars 2020.

Nous réitérons notre demande du cumul de la PRA avec une PIMP et / ou une PIA.

ARGUMENTAIRE

Il nous a été indiqué dans la réponse de la ministre qu'une PRA avait déjà été prise en compte l'état de santé du marin. C'est faux : un marin pensionné peut développer une maladie à évolution lente après avoir bénéficié d'une pension de retraite anticipée.

Si la maladie à évolution lente se déclare chez un pensionné titulaire d'une PRA, compte tenu de l'irrévocabilité de la pension, cette personne ne peut pas cumuler PRA et PIMP. Elle pourra seulement choisir entre l'une ou l'autre.

Cette situation n'est pas cohérente, un marin titulaire d'une pension d'ancienneté, prise après 50 ans, peut cumuler sa pension de retraite avec une pension d'invalidité accident (PIA) ou une pension d'invalidité maladie professionnelle (PIMP). Dans ces conditions, nous demandons qu'une Pension de Retraite Anticipée permette les mêmes cumuls.

Un pensionné âgé de plus de 90 ans vient d'être déclaré malade d'une pathologie liée à l'exposition à l'amiante pendant sa navigation, il y a plus de 35 ans.



MAINTIEN DU LIEN FAMILIAL ET SOCIAL

Motion présentée à M^{me} la Présidente du Conseil d'Administration de l'Enim, à M^{me} la Directrice de l'Enim

Pouvoir financer un trajet et/ou un séjour pour nourrir le lien familial ou amical et ainsi garder un bon état de santé relationnel est important pour toute personne. Pour les pensionnés de l'ENIM aux revenus faibles cela est parfois impossible.

Nous demandons la création d'une aide au maintien du lien familial et social pouvant être sollicitée une ou deux fois par an par les personnes relevant de l'action sociale de l'ENIM en direction des pensionnés.

ARGUMENTAIRE

Dans notre société la famille reste une valeur très importante et ceci pour toutes les générations. Pouvoir se rencontrer et partager du temps permet de consolider les liens intergénérationnels.

Pour les personnes âgées à revenus modestes les frais de déplacements et de séjours hors de leur domicile représentent des dépenses souvent inenvisageables.

L'organisation de l'économie actuelle a amené un éclatement de la famille mais aussi des relations de voisinage, chacun se déplaçant pour trouver du travail et, de ce fait, s'installant dans une autre ville, une autre région, un autre pays.



SÉCURITÉ MARITIME

Motion présentée à M. le Premier Ministre, à M^{me} la Ministre de la Mer

Les pensionnés de la Marine Marchande (Commerce et Pêche) :

Déplorent les accidents toujours trop nombreux qui affectent le secteur de la Pêche et demandent que des mesures soient prises pour faciliter l'acquisition de navires neufs.

Demandent que l'Etat et les collectivités locales soutiennent fermement la SNSM qui exerce une indispensable mission de service public.

Estiment qu'un frein devrait être mis au gigantisme des navires qui selon eux va à l'encontre d'une meilleure sécurité.



FRAIS HOSPITALIERS

Motion présentée à M. le Premier Ministre, à M. le Président de l'Assemblée Nationale, à M. le Président du Sénat, à M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, à M^{me} la Directrice de l'Enim

L'épidémie en cours de la COVID19 a montré la fragilité économique de certaines personnes victimes de la maladie. Une hospitalisation non liée à une intervention chirurgicale est prise en charge par les caisses de sécurité sociale mais le tiers payant reste à charge du patient. Pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une complémentaire santé, les frais restant dus sont d'un montant dépassant le concevable pour les gens aux revenus modestes. Même si de nombreuses solutions sont possibles pour bénéficier d'une complémentaire santé, de nombreuses familles n'en profitent pas par manque d'information et de réactivité.

Nous demandons que le coût des hospitalisations soit pris en charge entièrement par les régimes de protection sociale.

ARGUMENTAIRE

Les demandes de secours, ou d'aides ponctuelles, reçues par les associations caritatives montrent que les cotisations aux mutuelles sont les premières dépenses annulées par les familles qui rencontrent une perte soudaine de revenus. Généralement, divers organismes sociaux suppléent, en partie, aux manques de moyens des familles. Ce n'est pas satisfaisant et quand les factures des établissements hospitaliers sont reçues, ces contraintes s'ajoutent aux difficultés familiales liées à la maladie.



ENIM

Motion présentée à M. le Premier Ministre, à M^{me} la Ministre de la Mer

Les pensionnés de la Marine Marchande réaffirment fortement leur attachement à leur régime particulier de sécurité sociale et à l'ENIM qui le régit,

Demandent que dans le cadre de la réforme des retraites envisagée par le gouvernement, il soit tenu compte au maximum des spécificités liées aux métiers de la mer.

Demandent dans la perspective d'un changement de statut de l'Etablissement, à être associés à sa gouvernance

Demandent à être informés et associés à toute évolution.

Service Social Maritime (SSM) :

Les pensionnés de la Marine Marchande expriment leur attachement au Service Social Maritime et à ses personnels qui sont les premiers intervenants dans le domaine social et demandent que ce Service soit conforté dans sa pérennité avec le soutien de l'ENIM.



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



DUNKERQUE – LITTORAL NORD

Nous vous informons de la prise de fonction de la nouvelle assistante sociale du Service Social Maritime qui prend en charge le secteur BOULOGNE-CALAIS-DUNKERQUE.

M^{me} Céline PINGUET

41 rue de Folkestone 62200 BOULOGNE/MER

☎ 03 21 31 47 58 / 📞 06 22 70 85 72

✉ c.pinguet@ssm-mer.fr

www.ssm-mer.fr

Vous devez impérativement prendre rendez-vous par téléphone ou courriel. Ces rendez-vous auront lieu dans les locaux de la Direction Des Territoires et de la Mer, 30 rue Hermitte à DUNKERQUE. N'hésitez pas à la contacter.

En raison de la crise sanitaire nous sommes dans l'impossibilité de prévoir des réunions de section en janvier prochain. Le règlement des cotisations se fera donc uniquement par correspondance. Vous recevrez courant décembre cet appel à cotisation.

Nous essaierons néanmoins de tenir des réunions de sections dès que cela sera possible pour vous informer et vendre les billets de tombola.

L'AG est prévue le samedi 20 mars 2021 sous réserve que la situation sanitaire le permette. Vous recevrez bien entendu une convocation pour cette assemblée.

Nous procéderons comme à l'accoutumé au renouvellement de 4 postes au sein du conseil d'administration.

Le Président : André DASSONVILLE.



BOULOGNE SUR MER

L'AG des Pensionnés de la Marine Marchande et Pêche de BOULOGNE-SUR-MER s'est tenue le 26 juin 2020, en l'Hôtel de ville. Accueil des pensionnés et de leurs familles et ouverture de l'AG ordinaire par le président Emile BOUTILLIER, présentation de nos invités, le président fédéral le commandant Jacques SCHIRMANN, monsieur l'administrateur en chef des affaires maritimes Yvan GUITON, madame Eugénie DUMINY responsable du service social maritime de la Côte d'Opale.

Le président Emile BOUTILLIER rend hommage aux marins boulonnais et aux personnes du milieu

maritime disparues au cours de la période 2019-2020. Une minute de silence est observée.

François-Xavier NETTERSHEIM, trésorier de l'association, présente le rapport moral et financier de l'année 2019. L'année 2019 se termine avec un déficit de 530€ avec une base d'effectif de 105 adhérents en recul par rapport à 2018 avec 114 adhérents, déficit occasionné par les frais de cérémonies des décès qui nous ont touchés. François-Xavier NETTERSHEIM souligne le bien fondé des subventions accordées par nos mairies, qu'il faut le plus longtemps possible entériner. Le soutien sans faille de la mairie de BOULOGNE-SUR-MER est indispensable en terme de logistique et de prêt de local pour l'association. Il termine sur la journée des gens de mer de l'ONU du 25 juin 2020 dont le secrétaire général M. KITACK LIM rappelle la situation dramatique, notamment au niveau des relèves, causée par la crise liée au coronavirus.

François-Xavier NETTERSHEIM trésorier sortant passe le pouvoir de ses fonctions au sein de l'association à Dominique LHOMEL nouveau trésorier depuis le 1^{er} juillet 2020. Le président Emile BOUTILLIER souligne la rigueur de la tenue des finances par François-Xavier NETTERSHEIM depuis une dizaine d'années, le félicite et le remercie au nom de l'association pour un travail exigeant et exemplaire accompli. Le quitus du bilan financier 2019 est voté à l'unanimité.

M^{me} Eugénie DUMINY, responsable du service social maritime, nous rappelle l'action de son association, dont le siège est à NANTES et qui compte 45 assistantes sociales et 24 secrétaires. Action proposée aux actifs et aux pensionnés de la marine marchande et de la pêche. M^{me} Eugénie DUMINY nous fait part de sa réflexion au niveau collectif et nous invite à lui communiquer nos idées et nos contacts pour faire avancer son action.

Le président Emile BOUTILLIER insiste sur l'aide proposée par le service social maritime aux pensionnés de la marine et nous demande d'informer les personnes concernées et nécessiteuses, que cette aide peut leur apporter un secours, un bien-être supplémentaire. C'est notre devoir social.

Lors de l'A. G. extraordinaire, les nouveaux statuts de l'APMMP de BOULOGNE-SUR-MER ont été approuvés à l'unanimité; Statuts qui seront déposés à la sous-préfecture de BOULOGNE-SUR-MER.

Le Commandant Jacques SCHIRMANN confirme la diminution des effectifs au sein des associations due aux disparitions des anciens et signe du temps des plus jeunes qui n'ont pas ce sens associatif que nous avons eu. Le C^{dt} SCHIRMANN confirme que le congrès national

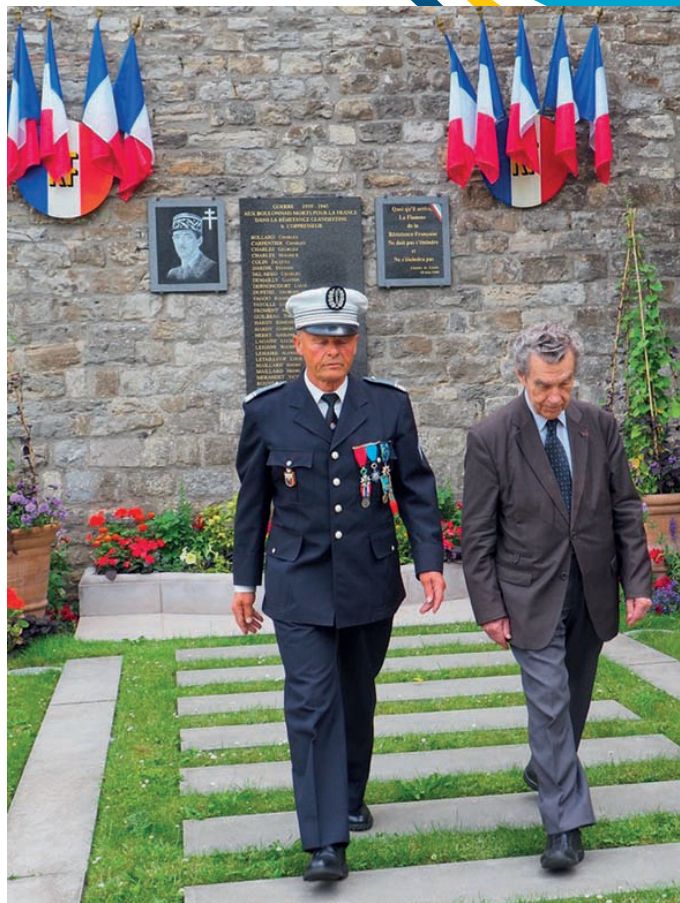
de LA CIOTAT est reporté à septembre 2021. Une A. G. pour les présidents d'association s'est tenue le 9 octobre 2020 à NANTES.

Le commandant SCHIRMANN souligne que les services de l'ENIM ont continués à bien fonctionner durant la période du COVID et nous informe du remplacement à la direction avec madame Malika ANGER-BOURESSAN comme nouvelle directrice de l'ENIM.

Le commandant SCHIRMANN nous fait part du suivi des motions exprimées lors du congrès national de SAINT BRIEUC et qui n'ont pas données satisfaction. L'ENIM fait parti des régimes spéciaux à aligner sur le régime général, la réforme des retraites étant mise de côté à cause du COVID ; dès la reprise de la réforme il sera tenu compte des particularités liées à ce métier, à nous d'y veiller. Au sujet des services sociaux on a compris au niveau du ministère que ce service reste indispensable et qu'il va perdurer. Problème de l'amiante: l'invalidité liée à l'amiante n'est prise en compte par l'ENIM qu'à partir de 10 %; nous demandons qu'elle soit prise à partir du premier pourcentage. Il est donc indispensable de solliciter nos députés pour défendre nos demandes et revendications à l'assemblée nationale. Une motion sur la politique de la mer est aussi posée. En tant que deuxième puissance maritime, peut on en avoir une meilleure ? Dans le domaine de la sécurité un décret est mis en place pour les balises individuelles. Le commandant SCHIRMANN nous fait part qu'il tient au lien avec la fédération nationale des retraités.

Après le congrès national 2021 à LA CIOTAT est retenu celui de 2022 à LA ROCHELLE.

Le commandant SCHIRMANN nous confirme la fin de son mandat en 2020 et cherche toujours un remplaçant. Ce n'est qu'un au revoir. L'administrateur en chef du quartier de BOULOGNE-SUR-MER, Yvon GUITON, souligne la résilience particulière propre aux marins de vivre en communauté dans un milieu plus ou moins fermé et remarque la force du lien associatif maritime. Monsieur l'administrateur nous fait remarquer que le 17 mars les marins pêcheurs n'ont pas hésité à reprendre le travail pour ravitailler les foyers. De même que les marins des Trans-Manche pour ravitailler les anglais. Une reconnaissance pour le travail des marins est donc à mettre en évidence et reconnaître que les travailleurs du domaine maritime sont en première ligne. Il nous invite et nous recommande de rester très prudent et vigilant face à cette épidémie de coronavirus qui n'est toujours pas complètement finie. Du point de vue Brexit évoqué par le commandant SCHIRMANN, Monsieur l'administrateur entend que tous les domaines concernés devront se serrer les coudes pour faire face à ce nouveau problème. Monsieur l'administrateur insiste sur le fait de communication aux jeunes d'un travail de marin moins pénible que par le passé, d'un acquis de connaissance et de résilience à se sortir de situation et qui reste un emploi bien rémunéré.



Hommage et recueillement pour le proche 75^{ème} anniversaire de l'armistice de la deuxième guerre mondiale, à la mémoire de nos inscrits maritimes morts pour la France. Dépôt de gerbes au monument de la résistance au pied du beffroi de l'Hôtel de Ville. Lecture du message du commandant Emile BOUTILLIER par M^{me} Valérie LATRON, Vice-présidente de notre association, pensionnée de l'ENIM, Chevalier de la Légion d'Honneur. A l'issue de ce moment de profonde reconnaissance pour nos héros, inscrits maritimes, morts pour la France, le Président Emile BOUTILLIER remercie les autorités présentes et la commune de BOULOGNE-SUR-MER. Il réaffirme que M. Frédéric CUVILLIER, Ministre Honoraire de la Mer, de la Pêche, de l'Économie maritime, avec son accord et celui unanime du conseil d'administration, devient notre Président d'Honneur pour ses bienfaits à notre égard pendant plus de trois décennies.

M^{me} la Sous-préfète et M. CUVILLIER se sont associés à notre démarche par la représentation de M. Claude COUQUET, Maire adjoint, qui a clôt la matinée en réaffirmant le soutien de la ville à notre association fondée en 1927.

Un vin d'honneur a été offert dans les salons de l'Hôtel de ville adaptés au protocole sanitaire.

Le secrétaire : Guy WACOGNE.
Le président : Émile BOUTILLIER.

Nécrologie

Commandant Jean-Pierre PORTIER

Nous avons appris avec tristesse le décès du Commandant **Jean-Pierre PORTIER** dont les obsèques ont été célébrées le 22 septembre en l'église Saint Augustin d'HARDELOT-PLAGE, en présence d'une forte délégation de pensionnés du secteur de BOULOGNE.

Le Commandant PORTIER a effectué toute sa carrière à la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis, terminant sa carrière maritime sur la ligne COA-USA. Il intégra ensuite le siège de la Compagnie et fut un des piliers de la ligne d'Afrique du Sud, interlocuteur principal des partenaires de cette ligne.

Des sa retraite, il adhéra l'Association des Pensionnés de BOULOGNE-SUR-MER et fut un grand fidèle des réunions et des manifestations organisées par l'association. Un hommage particulier lui sera rendu le 13 novembre à ETAPLES à l'occasion du 93ème anniversaire de l'Association.

Il laisse le souvenir d'un homme dévoué, à l'autorité naturelle, compétent, toujours de bonne humeur, et fidèle en amitiés.

Jacques SCHIRMANN



QUEST-NORMANDIE

Il a été décidé de reporter le C. A. du 3 septembre à SAINT LÔ au jeudi 15 octobre, compte tenu de la situation sanitaire ayant empêché l'A. G. de GOUVILLE. Le C. A. tiendra lieu également d'A. G. à huis clos.

Nous constatons de nombreuses défections d'adhérents et de responsables de secteurs : CAEN, HONFLEUR, ORNE. Pas de candidats pour les remplacer ; à défaut les cotisations seront réclamées par courrier par le trésorier de l'association. Je crains pour l'avenir de notre association, nous allons perdre des adhérents à cause de la COVID-19, ne pouvant faire aucune manifestation qui les rassemble.

Le prochain C. A. est prévu le 25 mars 2021 dans les locaux de la mairie de SAINT LÔ.

L'A. G. 2021 se tiendra le jeudi 17 juin à GOUVILLE, sous condition que la pandémie soit résorbée, avec le même traicteur que celui annulé cette année et si possible le même menu.

Une AG restreinte, en raison des conditions sanitaires dues au Covid, s'est déroulée le 15 octobre 2020 à la Mairie de SAINT LÔ. Une minute de silence a été observée en mémoire de Jean-Claude LANERY. Le bureau est reconduit. Le rapport moral est approuvé et le quitus est donné au trésorier Claude RESENCOURT.

Pour l'exercice 2019, les recettes sont de 9 229,81€ et les dépenses de 8 874,68€. Le trésorier précise que les frais de déplacement sont réglés à hauteur de 0,35€ du kilomètre. Le trésorier recouvrira par courrier les cotisations des secteurs ne disposant plus de représentants. Des responsables pour les secteurs CAEN / OUISTREHAM, HONFLEUR, ORNE, sont recherchés.

Le nombre d'adhérents n'est plus que de 482 alors qu'il était de 549 en 2018. Cependant certains secteurs restent stables et d'autres progressent comme GRANDCAMP et GOUVILLE. Le nombre d'adhérents est encore en baisse (-5,7 % cette année), certaines dépenses restent fixes ce qui finira par poser problème. Le Bureau refuse d'augmenter les cotisations. Une solution serait d'essayer de diminuer les frais de fonctionnement.

Le Commissaire aux comptes étant malade, un remplaçant devra être trouvé pour le cas où il ne pourrait pas exercer.

Le Bureau Fédéral restreint s'est réuni à NANTES en A. G. le 9 octobre 2020 dernier. Le CAS a élaboré des Motions que l'on peut lire dans le présent Demi-Soldier.

Certains membres du Bureau Fédéral vont être remplacés prochainement, dont le Président Fédéral, Jacques SCHIRMANN.

Chers adhérents, je vous souhaite de bonne fête de fin d'année et rendez-vous en 2021.

HAUTE-NORMANDIE

Compte tenu du confinement imposé par le gouvernement, nous n'avons pu assurer les permanences, ce dernier trimestre de 2020.

Pour 2021, sauf consignes sanitaires, il a été décidé par le Bureau de ne tenir qu'une seule permanence par mois, soit le 1er mardi du mois, de 14h30 à 16h30 toujours à la maison des Gens de Mer qui accepte toujours de nous accueillir.

Toutefois, vous pouvez toujours joindre si nécessaire, le Président, le Secrétaire Général, ou la Trésorière, soit par courriel soit par téléphone. Leurs coordonnées sont régulièrement données dans le Demi-Soldier.

Malgré les restrictions de rassemblement imposées par le COVID-19,

le Président et tous les Membres du Bureau vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année et espèrent pour tous des jours meilleurs en 2021.

N.B. : Merci aux retardataires de bien vouloir régler la cotisation de 2020 et tous les adhérents peuvent également régler déjà la cotisation 2021 (montants inchangés). Merci d'avance.

Le Secrétaire Général : Bernard JANNOT
Le Président : Jean-Yves BONIS

Le Président : Georges RABASSE

Nécrologie

Jean-Claude LANERY

C'est avec grande tristesse que nous avons appris fin septembre le décès du Commandant Jean-Claude LANERY. Personnalité forte, Jean-Claude a effectué toute sa carrière sous le pavillon aux 5 étoiles des Chargeurs Réunis. Après un long temps de second-capitaine, dont tous les commandants qu'il ont eu sous leurs ordres n'ont eu qu'à se féliciter, il n'a pu accéder que tardivement au commandement, en raison de la récession de la flotte. Dès sa retraite dans l'Orne, il a adhéré à l'Association des pensionnés de Ouest-Normandie, et a eu à cœur de recruter tous les pensionnés de son secteur. Fidèle à toutes les assemblées générales, il ne manquait jamais à l'issue de celles-ci de poser les bonnes questions au président fédéral qui avait été son premier compagnon de navigation. On retiendra de lui sa fidélité en amitié, son dévouement aux autres, visiteur et éducateur en prison, laïc engagé dans sa paroisse, malgré des années difficiles en raison de la maladie puis le décès de son épouse. Ses obsèques ont été célébrées en l'Eglise de CARROUGES le 25 septembre. Gardant le meilleur souvenir de lui, la Fédération et Le DemiSoldier adressent à tous ses proches leurs condoléances les plus sincères.



Jacques SCHIRMANN



NORD BRETAGNE

2020 arrive à son terme avec l'espoir que la prochaine année nous apportera une certaine tranquillité avec moins de crises que celle qui se termine. Comme tout ce qui nous entoure, localement, nos activités associatives connaissent un certain calme, mais si nous avons dû cesser nos rencontres dans les sections, les contacts sont nombreux avec les responsables.

Le CA de notre association s'est réuni à BINIC le 11 septembre et a pu prendre quelques décisions pour notre gestion interne.

Le 9 octobre, le Bureau de la Fédération s'est réuni à NANTES. Il a validé les comptes de notre congrès et a décidé que le Congrès 2021 se tiendrait à LA CIOTAT, bien entendu si la situation sanitaire le permet. Soyons quand même optimiste dans cette obscure période. Les membres de la Commission des Affaires Sociales étaient également présents et ont préparé des motions qui ont été acceptées par le Bureau. Vous lirez celles-ci dans ce Demi-Soldier. Globalement la Commission a repris les motions présentées lors du Congrès 2019 à SAINT BRIEUC et qui n'ont pas obtenu une réponse satisfaisante. En particulier les questions relatives à l'amiante et aux invalidités.

L'Association NORD BRETAGNE évolue, après le décès d'Alain L'HERMITE, son épouse Marcelle, a accepté de prendre la présidence de cette section.

Il y a quelques semaines également Patrice ARNOUX, pour raisons de santé, a décidé d'abandonner la présidence de la section de PORDIC.

On va procéder à un regroupement des sections de la zone et rattacher SAINT-QUAY-PORTRIEUX, ÉTABLES-SUR-MER, BINIC, PORDIC, dans une seule entité.

Jean François VILLENEUVE a accepté de prendre la présidence de cette nouvelle section élargie, structure qui prendra le nom de « Section Sud Goëlo ». Jocelyne THOMAS-RIOUAL l'assistera dans cette nouvelle activité qui comptera quelques centaines d'adhérents. Les collecteurs continueront de s'occuper des cotisations dans les communes de LANTIC, PLOURHAN, TRÉVENEUC.

En raison de la pandémie qui nous entoure, nous ne savons pas si nous pourrions organiser nos réunions d'information pendant l'hiver et le printemps. Les vices présidents des zones Ouest et Est (Richard MARCADÉ et Gérard PRISÉ) prennent quand même des contacts pour préparer le calendrier, avec le risque de devoir tout annuler.

Pour ma part, j'ai décidé de mettre fin à toutes mes responsabilités au sein de la Fédération et en particulier, dès que possible, à ma fonction de 1^{ère} Vice-Présidente et de Responsable des Veuves au plan national.

J'ai également présenté ma démission de la présidence de l'ANB après 10 ans à ce poste. Notre C. A. en a pris note, mais personne n'a fait acte de candidature. Il faudra relancer nos collègues, déjà aux responsabilités.

Nous avons eu un contact avec M. RIO d'Harmonie Mutuelle, le 9 novembre, par téléphone en conférence à trois, Henri TRIFOL, Richard MARCADÉ et moi-même. Il a été convenu que nos cotisations pourraient augmenter de quelques euros, mais le point sera fait en mars/avril, quand les comptes de l'année 2020 seront connus avec précision.

Soyons réalistes, nos pensions n'augmentent pas (beaucoup), mais les frais de santé sont de plus en plus chers.

*Je vous souhaite de passer
des fêtes de Noël et de fin d'année
dans de bonnes conditions familiales et sanitaires.
et à toutes et à tous une année 2021
aussi sereine que possible.*

La Présidente : Edmonde LE NERRANT

Nécrologie



Jacques VAILLANT, Jacky pour tous ses amis était un grand marin et l'ami de tous les marins. Né à SAINT RENAN (Finistère) il embarque comme mousse à 14 ans sur un chalutier, ce qui détermine sa carrière. En 1965 la pêche à la coquille se développe

dans la baie de SAINT BRIEUC et Jacky arrive à BINIC en 1970 sur son propre chalutier le «Fils de la Tempête» et devient vite une figure de la pêche locale. Il armera de nombreux chalutiers durant sa longue carrière. Dès son arrivée à BINIC il s'engage auprès la SNSM de BINIC et par la suite devient patron de la vedette de la SNSM à SAINT QUAY PORTRIEUX. Il s'implique également auprès de la Coopérative Maritime et dans la vie de sa commune : BINIC. Dès l'heure de la retraite sonnée, il adhère à notre section de BINIC et est un bon soutien pour moi lorsque j'en prends la responsabilité. Il devient aussi patron du petit bateau de la ville de BINIC « Rigel » et préside l'association qui le gère pendant 8 ans. En 1997 il reçoit le titre de Chevalier du Mérite Maritime. Il ne faut pas oublier qu'il avait aussi son brevet de pilote et aimait survoler la baie de SAINT BRIEUC et voir sa Bretagne du ciel. Malgré la maladie il reste à l'écoute et au service du monde maritime. Le voici parti vers d'autres cieux où je l'espère nous le retrouverons un jour. Poète et musicien il avait tenu à chanter ce chant d'adieu aux marins qu'il avait lui-même composé pour notre congrès à SAINT BRIEUC au cours de la messe à PLÉRIN. Toutes nos meilleures pensées à Marité son épouse et à toute sa famille.

A Dieu Jacky

Jocelyne THOMAS-RIOUAL



FINISTÈRE

Avec ce reconfinement général depuis le 30 Octobre, nous pouvons dire que l'année 2020 aura été une année blanche. Qu'en sera t-il en 2021 ? L'annonce d'un vaccin depuis quelques jours redonne un peu d'espoir...

La plupart des manifestations prévues en début d'année 2021 sont déjà annulées ou reportées. L'A. G. de l'APMM29 prévue le 25 avril 2021 à PLONÉOUR-LANVERN aura-t-elle lieu ?

En raison de ce nouveau confinement, les activités de l'association sont au point mort. La vente des cartes d'adhésion 2021 est suspendue pour l'instant ainsi que les réunions d'information qui devaient avoir lieu dans les différentes sections.

Le C. A. programmé le 30 octobre a dû être annulé à la dernière minute. Malgré ces nouvelles peu réjouissantes, je vous souhaite de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Le secrétaire Général : J. F. RIOU

Le Président : Alain POCHE



MORBIHAN

A cet instant où je prépare cet article, nous sommes en confinement, et lorsque vous lirez ce Demi-Soldier, j'espère que nous serons avec un peu plus de liberté et que ce « COVID » sera loin de nous, mais... restons prudent et respectons les consignes.

Avec cette crise sanitaire, le confinement et les restrictions de déplacement, les associations ont des difficultés pour réunir les adhérents, faire les réunions de bureau ou les assemblées générales. A souhaiter que début 2021, si la situation sanitaire s'améliore, on pourra remettre l'association et les sections en marche.

J'ai malgré tout réussi à faire une réunion du COMITÉ de BRETAGNE à CARHAIX le 23 septembre (6 personnes), une réunion de bureau le 2 octobre à ETEL (6 personnes), une réunion de mutuelle à LORIENT (2 personnes), bien sûr avec masques et distances de sécurité. Le C. A. du 4 novembre a été annulé pour cause de confinement, aussi, chers adhérents, pour vous informer, j'ai fait un résumé des sujets traités, que vous trouvez ci-dessous :

Infos sur notre association

A ce jour l'association compte 2433 adhérents, dont 1326 marins, 1107 veuves. Le bilan comptable laisse apparaître un bénéfice de 9164.95€ (AG départementale annulée, pas d'AG de section, pas de réunion à Paris, pas de déplacement)

Infos sur la réunion de CARHAIX/

Les membres de la commission des affaires sociales ayant démissionnés, un nouveau bureau s'est mis en place avec MM. BOURDIN, JAMET, DECLERQ, PRISÉ, M^{mes} CHAGNOLEAU, GERODEAU.

Pour le prochain congrès de LA CIOTAT, il a été proposé que l'ensemble des motions présentées à SAINT-BRIEUC soient reprises.

M. René BERNARD rappelle que notre métier est très accidentogène, source IMP : 1 marin pêcheur sur 10 a été accidenté, 10 % des décès se font en mer.

Infos sur les réunions de bureau et le CA de NANTES

Tiers sortant du bureau de la fédération, MM. SCHIRMANN, LE BARH, M^{me} MINIGHETTI. M. LE BARH, trésorier de la fédération, est remplacé par M. DASSONVILLE président de DUNKERQUE.

Le secrétaire Alain POCHE nous informe qu'à ce jour aucune candidature n'est enregistrée.

M^{me} LE NERRANT et M. Alain POCHE informent de leur démission de leur fonction du bureau fédéral.

N'ayant pas reçu de réponse favorable à nos motions de ST BRIEUC, l'ensemble des motions seront représentées. On peut les lire dans ce Demi-Soldier.

Pas d'augmentation des cotisations fédérales pour 2021. Pour le Demi-Soldier, les finances sont bonnes pas d'augmentation non plus.

Le congrès de LA CIOTAT annulé pour 2020 est reporté pour 2021 à LA CIOTAT.

Pour 2022 un congrès est prévu sur LA ROCHELLE

Repas des marins

Suite à la réunion en mairie de LANGUIDIC, la date du 7 mars 2021 avait été retenue, mais vu les conditions sanitaires du moment dont on ne connaît pas la fin, et les décisions gouvernementales liées à cette crise sanitaire, le repas des marins pour 2021 est annulé

Assemblée Générale Départementale

La date retenue est le samedi 10 avril à VANNES, sous toute réserve, je n'aurai des informations précises que peu de temps avant, suivant les conditions sanitaires du moment, et cela sera sans repas. Si cette réunion est possible, elle aura lieu de 14h30 à 17h00 simplement.

Distribution des cartes d'adhérents

Pour 2021, je pense faire une distribution fin novembre si le confinement est levé, foyer du marin à ETEL, sinon par courrier.

Pour les petites sections, les îles et presqu'île de RHUIS, je vais transmettre par courrier.

Mutuelle

Résultats suite à la réunion du 22 Octobre avec notre conseillère :

Nombre de bénéficiaires 1388 – soit : 1076 adhérents – 312 conjoints / Age moyen 82,3 ans / répartition : homme 43% - femme 57%.

Compte de résultats : cotisations 1 082 760 € / prestations 1 148 083 € / P/C moyen pour 2020: 106%

Cotisation pour 2021 : + 10% soit 92.91€ pour adulte – 52.06€ pour enfant

Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- Dépenses de santé imprévues de la sécurité sociale (15 milliards) causées par la crise sanitaire, pour financer ces dépenses une taxe exceptionnelle sera perçue par l'État sur les complémentaires santé (105 millions soit 3% pour Harmonie mutuelle)
- Forte progression de soins, donc dépenses de santé en plus depuis Juin
- Revalorisation des actes et désengagement de la sécu sur certains postes
- Décès en hausse
- Et notre P/C qui augmente

Nous avons demandé à notre conseillère d'étudier la possibilité d'avoir un deuxième contrat un peu moins cher, bien sûr avec certaines modifications de prescriptions, pour les personnes en difficulté, la réponse sera donnée début 2021

Le président : Serge CANTALOUBE



SAINT-NAZAIRE

La Covid 19

Nous voilà au second confinement. Et l'incertitude demeure. Comme en mars dernier, notre liberté d'aller et venir est restreinte par les mesures gouvernementales mises en œuvre. Soyons dociles : lavons-nous souvent les mains, portons le masque, respectons la distanciation recommandée, aérons nos logements. N'oublions pas que nous sommes "vulnérables" !

Relance des ports français

Une charte, sous l'égide des ministères de la mer et des transports, pour relancer les ports français, a été signée le 7 octobre. Arriverons-nous à concurrencer les ports étrangers ? Dans les conditions actuelles, l'activité du GRAND PORT NANTES SAINT-NAZAIRE devrait être de moins 15 % en 2020. La baisse a touché principalement le pétrole et les conteneurs. L'autoroute de la mer, arrêtée deux mois, a repris : quatre liaisons chaque semaine vers l'Espagne.

Parc Éolien SAINT-NAZAIRE (banc de Guérande)

Un vaste chantier a commencé consistant en la pose de deux câbles entre la plage de la COURANCE et le futur parc marin de 80 éoliennes. Ce parc répondra aux besoins de 20 % des foyers de Loire-Atlantique. La mise en service est prévue en 2022.



Le CABLE ENTERPRISE au large de SAINT-NAZAIRE
Ce câblage a installé au fond de l'océan ces deux câbles
de 27 cm de diamètre pour une longueur de 33 km
entre la terre et le parc.

Billets de tombola

Gardez vos billets de tombola achetés dans le courant de l'année 2020. Le tirage se fera au prochain congrès.

ADIEU à 2020.

Espérons que les fêtes de fin d'année nous feront oublier l'année passée.

*À toutes et tous joyeuses fêtes
et meilleurs souhaits pour 2021.*

Je fais mienne l'idée entendue à la radio : "le confinement ça n'est pas la fin de l'humanité mais bien l'histoire de l'humanité".

Assemblées Générales 2021

Aurons-nous la joie de nous retrouver ?

Les salles sont retenues. Merci de noter sur vos agendas :

- Mercredi 20 janvier 2021 à SAINT-NAZAIRE
- Samedi 23 janvier 2021 à LA TURBALLE

Nous ne manquerons pas de vous donner une suite positive ou négative à ces rendez-vous selon les prescriptions du Gouvernement.

En attendant : soyons prudents !

la secrétaire : **Jeannine AMELOT**



PAYS DE LOIRE

Le C. A. des PAYS DE LOIRE s'est ouvert le mercredi 9 septembre 2020 à 10h00.

Présence des membres du C. A. ainsi que de M^{me} Stéphanie RAPIN d'Harmonie et de M. Daniel MARIE, Président BSV du Mérite Maritime.

Approbation du PV du C.A. du 4 septembre 2019, du rapport d'activités présenté par le secrétaire. Le rapport financier 2019/2020 de la trésorière est approuvé à l'unanimité. Rapport sur la Mutuelle de groupe présenté par M^{me} Stéphanie RAPIN.

Le congrès de LA CIOTAT est repoussé en 2021.

Clôture de séance par M Philbert PALVADEAU et remises de médaille.



M^{me} Joëlle PENISSON nommée au grade de Chevalier du Mérite Maritime et M. Claude DUVAL la médaille de l'Association des PAYS DE LOIRE. Toutes nos félicitations.

Annulation de notre A. G. du 23 octobre 2020.

J'ai participé au Bureau Fédéral du vendredi 9 novembre 2020.

Suite à cette réunion, j'ai attrapé le COVID-19 et suis resté 20 jours à l'hôpital.

Je viens d'en sortir, mais sous assistance respiratoire. Cela va mieux et je récupère petit à petit. Soyez très vigilants cela n'arrive pas qu'aux autres.

Le Président : **Philbert PALVADEAU**



CHARENTE MARITIME

Bonjour à toutes et tous !

Nous déplorons la perte de deux membres importants de l'association : M. Gérard JACOB, ancien patron de pêche, très investi pendant 15 années comme secrétaire de l'ACPMM, et M. Jacquie FAVREAU, référent du secteur de LA FLOTTE EN RÉ, dont nous saluons l'action au cours de ces années au sein du C. A. L'Association Charentaise des Pensionnés de la Marine Marchande, les membres du bureau, les membres du conseil d'administration, ses adhérents présentent leurs condoléances attristées à leurs familles et proches.



Obsèques de M. Favreau à La Flotte en Ré

En cette période, nous devons rester attentifs à l'isolement de nos adhérents et des difficultés qu'ils pourraient être amenés à rencontrer.

L'A. G. du mois de novembre ne pourra se tenir sous sa forme habituelle, il est à l'étude un vote par courrier. Comme vous pouvez le constater la situation sanitaire actuelle bouleverse le fonctionnement de nos associations, gardons espoir.

La galette des Rois prévue le 10 janvier 2021, organisée par l'ALPMM ET l'AMMAC, en raison des conditions sanitaires, est annulée.

Il me reste à vous souhaiter de belles et joyeuses fêtes de fin d'années, espérant que la situation sanitaire vous permettra de les partager avec vos proches.

Prenez soin de vous à bientôt.

Le président : **Éric Bourgain**



MARSEILLE PROVENCE

Dans ma précédente rubrique, j'étais inquiet quant à l'évolution du Covid-19 et j'évoquais que pour vaincre ce virus, la mise au point d'un vaccin était la seule arme possible que nous pouvions employer pour nous protéger. La recherche de cette arme a certes un coût pour les laboratoires mais sans commune mesure avec

un marché de milliards de doses à commercialiser pour protéger les populations de plusieurs continents. Aux dernières nouvelles, deux laboratoires (Pfizer et Biontech) annoncent la découverte d'un vaccin efficace à 90 % (en général les vaccins sont rarement efficaces à 100%).

Cette nouvelle nous donne un peu d'espoir même s'il nous faudra encore un peu de patience pour nous libérer de ce carcan, le confinement entravant notre liberté de circuler et de nous retrouver. Malheureusement cette épidémie aura fait des milliers de morts dans le monde, déstabilisé l'économie particulièrement celle de la France et dissocié les rapports humains tels qu'ils existent notamment dans les Associations ; oui, c'est une période de notre vie que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Une des conséquences pour nous, qu'on ne peut pas passer sous silence, est le report de notre Congrès qui devait se tenir à LA CIOTAT cette année. Au cours de celui-ci, je devais vous présenter mon successeur, Jean-Simon HEUZE, un ciotaden, déjà trésorier de la section du Mérite Maritime et membre d'autres associations à caractère maritime. Je le remercie pour son engagement au service de l'Association des Pensionnés de MARSEILLE-PROVENCE permettant d'en assurer sa continuité ; ainsi, les démarches préliminaires pour organiser ce Congrès ont été effectuées en particulier auprès de la Municipalité de LA CIOTAT par notre nouveau Président dont voici l'adresse :

M. Jean-Simon HEUZE

12, impasse de la Gache St. Jean - 13600 LA CIOTAT

On peut espérer un Congrès 2021 exceptionnel démontrant ainsi la vitalité maintenue de toutes nos associations regroupées au sein de la Fédération.

Je profite de cette rubrique pour dire que les trente dernières années passées au sein de notre Association furent pour moi un plaisir renouvelé et un enrichissement permanent grâce aux multiples contacts que j'ai pu avoir avec nos adhérents à travers nos réunions ou encore nos repas partagés qui jalonnaient l'année ; mais la vie continue et je reste néanmoins adjoint du Président de notre belle Association.

En attendant de reprendre ces rencontres à la sortie du confinement, merci à tous..

Le Président adjoint : J. VION



CORSE

Comme annoncé dans le numéro précédent les membres du bureau se sont réunis le samedi 10 octobre 2020 au Goéland à la TONNARA, commune de BONIFACIO.

Nos deux vices-présidentes d'AJACCIO et de BASTIA nous ont rejoints retrouvant ainsi notre présidente, notre vice-président de BONIFACIO ainsi que notre trésorier et les membres du bureau.

Après avoir évalué la situation sanitaire à ce moment-là, il nous a été difficile de nous projeter dans un calendrier de rencontres en 2021.

Cependant nous comptons bien nous retrouver en janvier 2021 autour de la galette des Rois si nous avons l'autorisation : il en est de même pour nos déplacements à BRANDO-ERBALUNGA (soirée loto) et AJACCIO. Nos adhérents sont en effet très sensibles à ces rencontres et surtout cela permet de rester en contact. (chacun sera averti par courrier).

Probablement que dans ce numéro les abonnés auront tous les détails de la rencontre qui a eu lieu en octobre à NANTES réunissant les membres du Bureau et du CA de la Fédération.

Nous ne perdons pas espoir et restons solidaires.

Au moment où j'écris cet article, j'apprends le décès de notre cher et fidèle adhérent : Pierre BOUVET, pêcheur pendant de très nombreuses années à PORTO VECCHIO ; nous pensons à sa famille.

*Par anticipation bonne fin d'année :
prenez soin de vous et soyez prudents.*

La Présidente : Maguy MINIGHETTI

LE DEMI-SOLDIER, PARUTIONS 2021

N°	DATE DE DERNIÈRE RÉCEPTION	DATE DE MISE EN PAGES	DATE DE DÉPÔT À LAMIFILM
299	17 février 2021	24 février 2021	8 mars 2021
300	19 mai 2021	26 mai 2021	7 juin 2021
301	8 septembre 2021	15 septembre 2021	27 septembre 2021
302	17 novembre 2021	24 novembre 2021	6 décembre 2021

Une biologiste à l'écoute des pêcheurs

DE PLOUZANÉ À BOULOGNE, DE CONCARNEAU À LORIENT,
DU BANC MÉTÉORE AU CERCLE POLAIRE, LE 66^{ÈME} RUGISSANT.

Détachée par le CNRS au laboratoire de biologie marine du Collège de France, à CONCARNEAU, Marie-Henriette DUBUIT perce les secrets de la nutrition des poissons qui vivent au fond des océans. Son travail implique une forte présence sur un terrain particulier, les bateaux de pêche.

« Après le bac, j'ai tout de suite su que je voulais me consacrer à la biologie marine et surtout aux poissons ». Originaire de PLOUZANÉ dans le Nord Finistère, Marie-Henriette DUBUIT a fait ses études à la faculté des sciences de PARIS. Un DEA d'océanographie biologique, sous la houlette de Pierre DRACH, l'un des pères de l'océanographie, puis une thèse de troisième cycle sur les raies, avec pour maître Emile POSTEL, donneront le coup d'envoi à sa vocation. Nous sommes dans les années 1960, les sciences de l'océan prennent tout juste leur envol.

A BORD DES CHALUTIERS

Entrée en 1964 au laboratoire de biologie marine de CONCARNEAU, la biologiste décide, après sa thèse d'Etat, d'une orientation à laquelle elle restera fidèle durant toute sa carrière : l'étude des gadidés (poissons de fond) et notamment de leur nutrition. Elle est aujourd'hui la seule biologiste en France travaillant sur le sujet. « Les gadidés sont des poissons qui vivent sur le plateau continental. C'est un matériel facilement récoltable puisque ce sont les espèces pêchées par les chalutiers ».

A son arrivée sur la côte, elle découvre un milieu très fermé : peu d'étrangers embarquaient sur les bateaux de pêche. « J'ai eu de la chance » commente Marie-Henriette DUBUIT. Aujourd'hui elle a à son actif plus de cinquante marées qui l'ont menée, le plus loin au nord, en Islande, et le plus au sud, sur le Banc Météore, dans l'ouest des Canaries. Son travail à bord consiste à prélever des échantillons d'estomac de poisson, qu'elle conserve dans du formol et qu'elle analyse au laboratoire dès le retour à terre. Ces prélèvements sont réalisés en fonction de différents paramètres : position géographique, profondeur, nature des fonds... Le but : étudier le fonctionnement du milieu, cerner l'interactivité des différentes espèces entre elles, afin d'évaluer l'évolution des stocks et donc établir une meilleure gestion de la ressource.

PENSER LA MER COMME UN CHAMP CULTIVÉ

« L'anglais BEVERTON est le père de la dynamique des populations de poisson, » explique la biologiste. « En 1957, il a émis une idée tout à fait nouvelle, celle de penser la mer comme un champ qu'on cultive. Pour cela, il a fallu mettre en place des modèles de gestion intégrant le recrutement (arrivée des juvéniles sur la pêcherie), la mortalité naturelle, la vitesse de croissance. »

Les espèces d'élection de Marie-Henriette DUBUIT sont les principaux gadidés exploités par les pêcheurs bretons : merlu, morue (ou cabillaud), merlan et lieu noir. « Morue et merlan » explique-t-elle « sont champions pour la rapidité de croissance. La morue grandit à toute allure en mer Celtique, où elle s'est beaucoup développée malgré son exploitation importante. Pourquoi ? Il n'existe pas d'explication complète. »

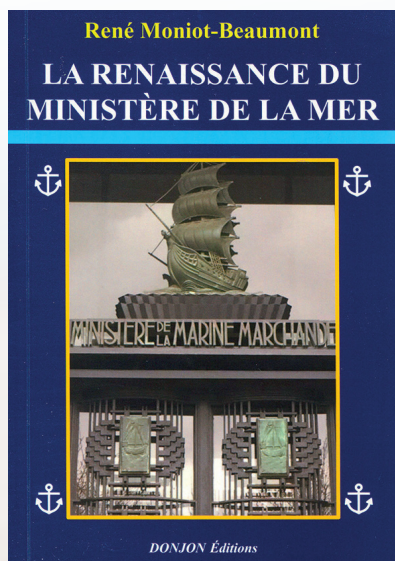
Le point clé de ce genre d'étude scientifique est de pouvoir déterminer la consommation annuelle d'un poisson, donc de connaître son effet sur le milieu. « Il me semble que les grandes fluctuations sur les stocks dépendent de phénomènes qui affectent les œufs, les larves et les juvéniles » des phénomènes dont on ignore encore à peu près tout. Selon Marie-Henriette DUBUIT, « les marches sont toutes petites pour progresser dans la connaissance. Mon travail ressemble à un grain de sable dans un mur ».

A la modestie du scientifique s'ajoutent les regrets : très liée au milieu des pêcheurs qu'elle connaît parfaitement, Marie-Henriette DUBUIT déplore : « Il n'y a pas assez de collaboration entre scientifiques et marins. Les scientifiques perdraient moins de temps s'ils écoutaient les marins. Ne devrait-on pas essayer de les responsabiliser en leur demandant leur avis ? Mais de grâce, il faut arrêter de pêcher des juvéniles, surtout quand on sait qu'à l'arrivée au port, ils ne se vendront pas et vont être détruits ! »

Archive Marinarium Concarneau

Marie-Henriette DUBUIT née le 30 novembre 1935 – décédée le 6 janvier 2015

CHRONIQUE LITTÉRAIRE



La renaissance du Ministère de la mer

de René MONIOT-BEAUMONT

Les marins sont des « taiseux ». Il y a quelques années déjà, j'ai décidé d'essayer de vous parler de la mer, de son peuple, des humeurs, des impressions, des souvenirs de navigant et de faire mentir cette citation fort juste de notre regretté Éric Tabarly : « La mer, c'est ce qu'ont les Français dans le dos quand ils sont sur la plage. »

La création d'un ministère de la Mer, le 6 juillet 2020, a surpris agréablement les derniers survivants d'une époque où traverser les océans était une aventure d'homme...

Un ouvrage de René MONIOT-BEAUMONT, ancien officier de la Marine Marchande, invité permanent de l'Académie de Marine, fondateur en 2003 de la Maison des écrivains de la mer à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.

Ouvrage disponible au prix de 12 €
DONJON EDITIONS - www.donjon-editions.com



**Harmonie
mutuelle**

Une meilleure santé grâce à la prévention

Seulement 3 % des dépenses de santé vont à la prévention en France, c'est trois fois moins que la moyenne européenne.

Cela signifie que notre système de santé, très performant pour soigner les maladies, se préoccupe trop peu de la façon de les éviter.

Une politique de prévention efficace permettrait pourtant de réduire de façon significative de nombreuses pathologies évitables comme le diabète de type 2, certains cancers, les accidents cardiaques ou vasculaires cérébraux ... Il est urgent de penser la santé tout au long de nos vies plutôt que de nous concentrer uniquement sur le traitement de la maladie une fois qu'elle survient. Il en va du bien-être personnel de toutes et tous mais aussi de l'état des comptes sociaux : un euro investi dans la prévention permet à terme d'éviter de dépenser 12 euros en soins.

Pour les mutualistes, le passage d'une approche de la maladie à celle de la santé est primordial. La santé, pour nous, ce n'est pas seulement le soin, c'est aussi agir sur les environnements de travail, en faveur de l'activité physique, d'une alimentation équilibrée, de l'accès à l'éducation et à un logement digne. C'est le seul moyen

réel d'améliorer la qualité de vie, d'allonger l'espérance de vie sans incapacité et de réguler les dépenses de santé. À cet égard, les mutuelles ont une longue tradition d'initiatives en prévention au plus près de la vie de leurs adhérents, qu'elles accompagnent au quotidien. Chaque année, des milliers d'actions de prévention et de promotion de la santé sont portées par les mutuelles pour développer les "comportements santé" en s'appuyant sur la e-santé et en y associant des attitudes environnementales saines et protectrices. Nous souhaitons aller plus loin en renforçant les actions d'éducation thérapeutique, en particulier dans les 2 800 services de soins et d'accompagnement mutualistes de proximité.

Aussi, nous déplorons que les pouvoirs publics ne prennent en compte ce rôle pourtant essentiel des mutualistes. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 prévoit au contraire de taxer les mutuelles pour combler les déficits liés à la Covid-19 plutôt que d'en faire des partenaires de la prévention. Une regrettable occasion manquée de restituer aux adhérents les économies qui devraient leur revenir !

Stéphane Junique

Vice-président de l'Union Harmonie Mutuelles

Ceux qui nous ont quittés...

DUNKERQUE

M. Charles CRETON de Grand Fort Philippe
M. Raymond DECOSTER de Bray-Dunes
M. Gérard LEMAIRE de Gravelines
M. Honoré VANHILLE de Dunkerque

FÉCAMP

M^{me} Albertine AUBRY de Fécamp

QUEST NORMANDIE

M. Michel CASTEL de Port en Bessin
M. Albert CAVEY de Port en Bessin
M. Jean-Claude LANERY de Carrouges

REGION PARISIENNE

M. Jean CECCARELLI de Paris

NORD BRETAGNE

*M. Gabriel TOUZEY de Lézardieux
LE DS297 vous avait fait part du décès
de Francis TOUZEY. Or, Madame TOUZEY
nous informe que son mari se prénomme
Gabriel TOUZEY. Nous la prions de bien
vouloir excuser cette erreur de prénom.*

M. Roger ANDRIEUX de Cancale
M^{me} Jeanine BLOUET de Plouer sur Rance
M^{me} Odette BONJOUR de La Ville es Nonais
M. Victor BOSCHER de Cancale
M. Ange COQUIN de Plurien
M. Yvon DENIEL de Paimpol
M^{me} Thérèse GUEGAN de Saint Quay
M. Robert GUILLOU de Pleubian
M. Guy HUET de Saint Briac
M^{me} Marguerite LE BIHAN de La Roche Derrien
M^{me} Jeanine LE BOUDER de Tréguier
M^{me} Gisèle LE CLEUZAT de Pleubian
M. Jean LE GAC de Trébeurden
M^{me} Denise LE HENAFF de Trédez
M^{me} Michèle LE LOUET de Perros Guirec
M^{me} Thérèse LE SAINT de Trébeurden
M^{me} Paulette LEBRET de Cancale
M. Pierre LEMOINE de La Vicomté sur Rance
M^{me} Andrée MAHE de Lézardieux
M^{me} Yvette MAHE de St Lunaire
M. Pierre MENARD de Pléneuf Val André
M^{me} Gilberte RIVOAL de Plouézec
M. Emmanuel ROUX (père) de Cancale
M. André THOMAS de Plouézec

FINISTÈRE

M^{me} Marie-Louise COAT de Kerlouan
M. Jean-Jacques CORNEC de Crozon
M. Joseph DINAHET de Crozon
M^{me} Renée FERREC de Roscanvel
M. Michel GARO du Guilvinac
M. Jean-Claude LAURENT de Plougastel Daoulas
M. Guénolé LE GOFF de Kerlouan
M^{me} Marie LE HIR de Porspoder
M^{me} Odette L'HOSTIS de Porspoder
M. François LITTRE de Douarnenez
M. Jean MENEZ de Porspoder
M. Lucien OGOR de Plouguernew
M^{me} Renée PARANTHOEN de Carantec
M. Louis PODEUR de Lampaul Plouarzel
M^{me} Anne-Marie ROUDAUT de Plouguernew
M. Gilbert TANIQUO de Camaret-sur-Mer
M. Gérard TASSIN de Saint Renan

MORBIHAN

M. Lucien BILLÉ d'Erdeven
M. Raymond BLANCHO de Sarzeau
M^{me} Pierrette GILLES de Ploemeur
M. Vincent HIRGAIR de Kervignac
M. Fernand JAFFRE de Riantec
M^{me} Jacqueline LE BAGOUSSE de Locmariaquer
M^{me} Anne LE BRUN de Sarzeau
M. Jean-Claude LE CALLONEC de Séné
M. Eugène LE FLOCH de Plouhinec
M^{me} Georgette LE GALLIC de Séné
M. Désiré LE GOFF de Plouhinec
M^{me} Marie-Lise LE POULICHET de l'île de Groix
M. Henri LE SOMMER de Locmariaquer
M. Etienne LE VISAGE de Belz
M^{me} Marcelle LE VISAGE de Belz
M^{me} Antoinette METAYER de Lorient
M. Rémi NICOLAS de Gâvres
M^{me} Charlette PERSON de l'île de Groix
M^{me} Geneviève PIPETTE du Bono
M^{me} Yvonne SEVENO de Larmor Baden
M^{me} Monique TARTESSE de Plouhinec
M^{me} Estelle YVON de Lorient

SAINT-NAZAIRE

M^{me} Simone CLÉMENT de Saint Nazaire
M. Claude CRÉDOU de Saint Nazaire
M. Georges MAURICE de Saint Nazaire

PAYS DE LOIRE

M. Olivier AVRILLAS de St Hilaire de Riez
M^{me} Jeanine BERNARD de l'île d'Yeu
M. Jean BOUCARD de Barbâtre
M. André COUTON de St Gilles Croix de Vie
M. Serge COUTON de St Hilaire de Riez
M. Lionel DRIEZ de Le Fenouiller
M. Guillaume LEBRIS de l'île d'Yeu
M^{me} Raymonde LEROUX de l'île d'Yeu
M. Louis-Marie MAURICE de l'île d'Yeu
M. Alexis MECHINEAU de St Gilles Croix de Vie
M. Marcel MOREAU de St Hilaire de Riez
M. Thierry NADEAU de Le Fenouiller
M. René PEULT de Challans
M. Georges SALOMON de l'île d'Yeu
M. Noël VUILLAUME de Vandoeuvre les Nancy

CHARENTE MARITIME

M. Robert BERRONEAU de Charron
M. Jean-René CHAIDOME de La Cotinière
M^{me} Micheline CHAMBRE d'Arvert
M^{me} Louise COCHOIS de L'Aiguillon sur Mer
M^{me} Ginette COURPRON de La Tremblade
M. Thierry DAUDET d'Arvert
M. Christian DESORMEAU de Marennes
M. Pierre DOUMERET de Chaillevette
M. Jacquie FAVREAU de La Flotte en Ré
M^{me} Elisabeth GRENON de Bourcefranc le Chapus
M^{me} Jeannine HAUSSELY de Marennes
M. Gérard JACOB de La Rochelle
M. Henri MOREAU de La Tremblade
M^{me} Jacqueline PAILLET de Les Portes en Ré

LANDES-PYRÉNÉES ATLANTIQUES NORD ESPAGNE

M^{me} Claudine LUMINIC de Ciboure
M. Roland MARTIN de Gujan-Mestras

CORSE

M. Pierre BOUVET de Porto Vecchio